

TARIFS de publicité 2012

Applicables aux insertions 2012 commandées
par écrit à compter du 1^{er} décembre 2011

LE MAGAZINE
DE L'INSTRUMENTATION
ET DES AUTOMATISMES
INDUSTRIELS



Le magazine
de l'instrumentation
et des automatismes
industriels

mesures

Groupe
01



FORMATS STANDARD

Quadri

Prix unitaire en euros HT pour la première insertion

Page	5 550 €
2/3 page	4 650 €
1/2 page hauteur	3 550 €
1/2 page largeur	3 350 €
1/3 page carré ou hauteur	2 950 €
1/4 de page largeur ou hauteur	1 950 €
Module	1 350 €

Rubrique LES OFFRES DU MARCHÉ

Pavé 80Hx65L - Forfait 3 insertions **1 600 €**

Tarifs bichro ou noir et blanc : -5%

ENCARTS

Prix par encart en euros HT

2 pages	4 950 €
4 pages	9 150 €

Encart au-delà de 4 pages **nous consulter**
Catalogues

Ces tarifs sont établis sur le tirage total de la revue.

Frais postaux applicables pour tous les encarts, catalogues ou cartes collées : nous consulter pour cotation.

Frais techniques par encart : consulter le support.

OPERATIONS SPÉCIALES

- Surcouverture, gatefold, excart, carte collée, publiereportage : sur devis
- Frais techniques, taxes postales, spécifications techniques : consulter le support

EMPLACEMENTS PRÉFÉRENTIELS

Quadri

Prix unitaire en euros HT pour la première insertion

Page recto	5 950 €
2/3 page recto	4 950 €
1/2 page hauteur recto	3 750 €
1/2 page largeur recto	3 600 €
1/3 page carré ou hauteur recto	3 200 €
1/4 page largeur ou hauteur recto	2 050 €

2 ^{ème} de couverture	7 350 €
3 ^{ème} de couverture	5 650 €
4 ^{ème} de couverture	7 750 €

Publi "clé en main"

Page de publicité + page rédactionnelle	7 250 €
1/2 page de publicité + 1/2 page rédactionnelle	4 550 €

(mise en page + frais techniques inclus)

Emplacements consécutifs : +10%

Double page : appliquer deux fois le prix d'une page (= 2 insertions)

Tarifs bichro ou noir et blanc : -5%

DÉGRESSIFS

Tranches d'insertion	% de remise
2 insertions	3%
3 insertions	5%
4 insertions	7%
5 à 6 insertions	9%
7 à 9 insertions	10%
10 à 12 insertions	13%
13 insertions et plus	16%

Ces dégressifs s'appliquent à tous types d'insertions, y compris encarts.

Dégressifs sur opérations spéciales : nous consulter.



FORMATS (H x L en mm)

Double page
297 H x 460 L



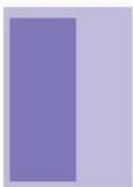
Page
297 H x 230 L



2/3 page
272 H x 135 L



1/2 page hauteur
272 H x 100 L



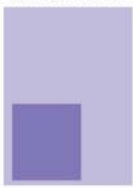
1/2 page largeur
135 H x 206 L



1/3 page hauteur
272 H x 65 L



1/3 page carré
135 H x 135 L



1/4 page hauteur
131 H x 98 L



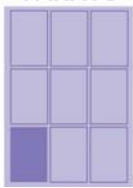
1/4 page largeur
70 H x 206 L



Module
75 H x 95 L



Pavé
80 H x 65 L



Rubrique
"LES OFFRES DU MARCHÉ"

REMISES

REMISE PROFESSIONNELLE

15%

est accordée à tout annonceur passant par l'intermédiaire d'un professionnel dûment mandaté : le "mandataire".

CUMUL DES MANDATS

3%

Il est accordé à tout annonceur dont le mandataire cumule au moins 2 mandats actifs et réalise un CA encaissé supérieur à 22 870 € HT, net de toute remise et hors frais techniques. Le CA retenu sera calculé au titre d'une année civile et devra avoir été encaissé conformément à nos conditions générales de vente et de règlement. La remise, qui porte sur le CA net réalisé dans la revue Mesures additionné au CA réalisé sur le site et/ou la newsletter MESURES, sera versée au cours du premier trimestre de l'année suivante.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Format de la revue

- 297 H x 230 L (+ 5 mm de fond perdu pour plein papier).

Fichier à fournir

- PDF haute définition (1.3, 1.4) CMJN, 300 dpi minimum, généré uniquement avec InDesign CS, Illustrator CS, Xpress 6 ou Acrobat Distiller. Nous préconisons des pdf à la norme /x-1a (transparences aplaties, calques fusionnés, polices incorporées)

Transmissions des fichiers

- Par e-mail ou FTP pour les pdf : Imery@groupe01.fr

Fichiers refusés

- Tous les fichiers basse définition ou de type bureautique (Word, Excel, Powerpoint...), fichiers de photogravure (tiff, IT, scan de film...)

Encarts

- Tout encart doit être soumis au service publicité avant insertion. Consultez le service publicité pour format, quantité et taxes postales.

Délai d'annulation

- 4 semaines avant parution.

Impression offset

TARIFS de publicité 2012

Applicables aux insertions commandées par écrit à compter du 1^{er} décembre 2011

www.mesures.com



BANNIÈRES

Prix unitaire en euros HT pour 1 mois

Bandeau scope - Emplacement 1 - 728 x 90 - 35 Ko	3 850 €
Carré - Emplacement 2 - 300 x 250 - 35 Ko	3 850 €
Carré - Emplacement 3 - 300 x 250 - 35 Ko	3 300 €
Bandeau - Emplacement 4 - 468 x 60 - 20 Ko	2 350 €
Bandeau - Emplacement 5 - 468 x 60 - 20 Ko	2 350 €
1/2 carré - Emplacement 6 - 300 x 125 - 20 Ko	2 800 €
1/2 carré - Emplacement 7 - 300 x 125 - 20 Ko	2 800 €
Cat Fish - Emplacement 10 - 960 x 50 - 35 Ko	5 000 €

OPERATIONS SPECIALES

Prix unitaire en euros HT pour 1 mois

Habillage page - Emplacement 8	4 450 €
Interstitiel - Emplacement 9	4 450 €
Flash transparent	4 450 €
Vidéo : hébergement	3 150 €
Vidéo : Hébergement + Réalisation	5 250 €
Possibilité de sponsoriser toute rubrique de votre choix : nous consulter	

Technique : nous contacter

DEGRESSIFS

3 à 5 mois	10 %
6 à 11 mois	15 %
12 mois et +	20 %

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

- Envoi de fichier en "dur" gif, jpg (+ lien de redirection), Flash or redirect (Tag)
- S'il s'agit de fichiers en Flash, attention aux modalités : consulter <http://www.smartadserver.com/gestion/flash/> ou envoyer des redirects (tags)
- Transmission des fichiers : lmetry@groupe01.fr
- Délais : 4 jours avant la date de parution sur le net

REMISE PROFESSIONNELLE SI MANDATAIRE : 15%

TARIFS de publicité 2012

Applicables aux insertions commandées par écrit à compter du 1^{er} décembre 2011

Newsletter hebdomadaire



mesures hebdo
La lettre de l'instrumentation et des automatismes industriels

1 468 x 60

Actualités

Le Cetim accrédité Cefrac pour l'étalonnage d'étalons de dentures droites d'enroulage [lire l'article](#)

Automatismes : Peppert+Fuchs acquiert la société Walsail [lire l'article](#)

Instrumentation analytique : Qi Analytical rejoint le groupe ITT [lire l'article](#)

Le Congrès International de métrologie et Mesurexposition se dérouleront conjointement [lire l'article](#)

2 468 x 60

Embedded World : le salon allemand est devenu un événement majeur de l'électronique embarquée [lire l'article](#)

Compteurs Intelligents : Sierra Wireless s'associe avec Itron [lire l'article](#)

dSpace lance un programme de partenariat autour de Target-Link [lire l'article](#)

Randstad rejoint le Réseau maintenance de l'Affim [lire l'article](#)

Création de l'Alliance Network Intelligence pour améliorer la gestion du trafic réseau [lire l'article](#)

Le marché mondial des capteurs progressera jusqu'en 2013 [lire l'article](#)

[Toutes les Actualités](#)

3 468 x 60

Les nouveautés de la semaine



Le transmetteur d'humidité prend la voie des airs
E+E Elektronik vient de dévoiler sa première offre de mesure multiparamètre (humidité, température et CO2) sans fil avec le sé...

[lire l'article](#)



Un nouvel acteur dans le monde des oscilloscopes
Rohde et Schwarz s'invite sur le secteur des oscilloscopes numériques. La société allemande a lancé...

[lire l'article](#)

4 468 x 60

Produits

Modules USB d'acquisition [lire l'article](#)

Sonde à immersion pour la détection de l'huile [lire l'article](#)

Générateur d'humidité et de température [lire l'article](#)

Variateurs de vitesse 0,18 à 15 kW [lire l'article](#)

Connecteur transmetteur de température [lire l'article](#)

5 468 x 60

Capteur de sécurité [lire l'article](#)

PC embarqué sans ventilateur [lire l'article](#)

Caméras IR pour la maintenance [lire l'article](#)

Capteurs pour la mesure de concentration [lire l'article](#)

[Tous les produits](#)

6 468 x 60

Revue Mesures
[Découvrir](#)
[S'abonner](#)

Agenda

- Colloque du club "Contrôles et Mesures Optiques pour l'Industrie"
Toulouse Laëzge
Du 16 novembre 2010 au 19 novembre 2010.
- Journée technique du Collège français de métrologie
Paris
Le 18 novembre 2010.
- Journée technique Electrochimie
Paris
Le 17 novembre 2010.
- Emballage 2010
Paris des Expositions Paris Nord Villepinte
Du 22 novembre 2010 au 25 novembre 2010.
- SPS/IPC/Drives
Nuremberg (Allemagne)
Du 23 novembre 2010 au 25 novembre 2010.
- Journée Test & Mesure
Bordeaux
Le 26 novembre 2010.
- Journée « Concertation sur les risques industriels »
Paris
Le 24 novembre 2010.
- Traçabilité, Solutions RFID et Protilog
Paris Piste de Versailles
Du 24 novembre 2010 au 25 novembre 2010.
- Journée technique du Club Automation
Paris
Le 26 novembre 2010.

[Tous les événements](#)

Expos et journées fournisseurs

- Journées techniques Labview
- Forum Défense et Aéronautique
- Formation thermographie

Archives

- Derniers articles mis en ligne :
- Test logiciel : des méthodes sortent des sentiers battus
Numéro 817 de septembre 2009
- Caractérisation d'enceintes thermostatiques ou climatiques ; deux référentiels sont désormais admis par le Cofrac
Numéro 816 de juin 2009
- Mesures tridimensionnelles : en route vers l'accréditation des mesures 3D
Numéro 816 de juin 2009
- Opération "coup-de-poing" sur les instruments de pesage
Numéro 816 de juin 2009
- Etat des lieux : la métrologie toujours en quête de reconnaissance
Numéro 816 de juin 2009

[Toutes les archives](#)

Et toujours sur le site

- Toutes les actualités
- Nouveaux produits, classés en 7 rubriques
- Articles techniques classés par thèmes
- Agenda des manifestations
- Glossaire des termes techniques (plus de 800 définitions)

✉ **Pour abonner des collègues, tapez leurs adresses email dans l'objet du mail**

BANDEAUX

Prix unitaire en euros HT pour 1 mois (4 numéros)

Emplacement 1	3 300 €
Emplacement 2	3 300 €
Emplacement 3	2 900 €
Emplacement 4	2 650 €
Emplacement 5	2 500 €
Emplacement 6	2 200 €
Emplacement 7	2 000 €
Emplacement 8	2 000 €

Formats (LxH) : 468 x 60 pixels
Poids maximum : 20 ko

HABILLAGE PAGE

Prix unitaire en euros HT pour 1 mois (4 numéros)

Habillage page	4 450 €
----------------	---------

Technique : nous contacter

DEGRESSIFS

3 à 5 mois	10 %
6 à 11 mois	15 %
12 mois et +	20 %

OPÉRATIONS SPÉCIALES

- Nous consulter

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

- Envois de fichiers en «dur» gif, jpg uniquement (+ lien de redirection)
- Transmission des fichiers : lmetry@groupe01.fr
- Délai : 4 jours avant la date de parution sur le net.

REMISE PROFESSIONNELLE SI MANDATAIRE : 15%

La publicité dans la Newsletter est réservée exclusivement aux annonceurs de Mesures

TARIFS de publicité 2012

Applicables aux insertions commandées par écrit à compter du 1^{er} décembre 2011

Newsletters thématiques

1 468 x 60

Actualités

- Revue Mesures : au sommaire du numéro de novembre 2011
- Pesage : Precia Molén rachète une société hollandaise
- LumaSense Technologies acquiert l'activité Imagerie thermique de Reliability Point
- Rohde&Schwarz consolide son activité autour de quatre axes

2 468 x 60

Actualités

- Machine-to-Machine : Eurotech et IBM accélèrent la diffusion d'un nouveau protocole
- Le Cetim s'aventure dans le ciel new-yorkais
- Informatique embarquée: le PICMG reprend les activités du CP-TA
- Surveillance Efficacité Energétique, Endress+Hauser a des solutions !
- Le Cemafroid emménage dans de nouveaux locaux
- Le marché mondial des vannes de contrôle se reprend en 2011

3 468 x 60

Les innovations de la semaine

- Avec ou sans écran, les contrôleurs réduisent leur consommation
- Processeur et FPGA partagent la même puce

4 468 x 60

Nouveaux produits

- Contrôleurs intégrés avec FPGA embarqué
- Analyseur de combustion
- Logiciel d'analyse de mesures de champs
- Capteurs de température

5 468 x 60

- Capteur de profils
- Volant dynamométrique
- Calculateur CompactPCI durci



Agro-Pharma, Automatismes, Informatique embarquée, vision industrielle...

Chaque newsletter thématique compte 3 envois par an.

BANDEAUX 1 envoi 3 envois

Prix en euros HT

Emplacement 1	1 100 €	3 000 €
Emplacement 2	1 100 €	3 000 €
Emplacement 3	1 000 €	2 700 €
Emplacement 4	1 000 €	2 700 €
Emplacement 5	900 €	2 500 €
Emplacement 6	900 €	2 500 €
Emplacement 7	700 €	2 000 €
Emplacement 8	700 €	2 000 €

Formats (LxH) : 468 x 60 pixels
Poids maximum : 20 ko

OPÉRATIONS SPÉCIALES

- Nous consulter

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

- Envois de fichiers en «dur» gif, jpg uniquement (+ lien de redirection)
- Transmission des fichiers : lmetry@groupe01.fr
- Délai : 4 jours avant la date de parution sur le net.

REMISE PROFESSIONNELLE SI MANDATAIRE : 15%

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE RÈGLEMENT D'ESPACES PUBLICITAIRES 2012

La société Groupe O1, ci-après dénommée "l'Éditeur" édite des magazines, ci-après dénommés les "Supports". L'Éditeur propose des possibilités d'insertion de publicités au sein de ses Supports. Au sein des présentes conditions générales, l'Annonceur est défini comme la société souhaitant diffuser une publicité sur le ou les Supports de l'Éditeur. Toute réservation d'espace publicitaire et sa parution dans un des Supports de l'Éditeur emporte de plein droit adhésion de l'Annonceur aux présentes conditions générales et aux conditions spécifiques propres à chaque Support qui prévalent sur tout document émanant de l'Annonceur, quelle qu'en soit la nature, sauf convention expresse convenue d'un commun accord entre l'Éditeur et l'Annonceur.

Les documents contractuels constituant le contrat de vente d'espaces publicitaires sont, par ordre de priorité :

- les présentes conditions générales,
- les conditions spécifiques propres à chaque Support,
- l'offre de réservation de l'Annonceur acceptée par l'Éditeur,
- l'offre de réservation de l'Annonceur.

En cas de contradiction entre les différents documents, le document de rang supérieur prévaudra.

1 - Mandat

L'Annonceur qui entend passer par un intermédiaire est réputé lui avoir donné un mandat écrit conformément aux dispositions de la loi 93-122 du 29 janvier 1993. L'Annonceur demeure néanmoins responsable du règlement du montant de l'espace publicitaire à l'égard de l'Éditeur.

2 - Réservation d'espace publicitaire

L'Annonceur ou le cas échéant son mandataire, pour effectuer une réservation d'espace publicitaire, doit adresser à l'Éditeur un ordre de réservation par courrier sur papier à entête. A partir de l'ordre passé par l'Annonceur, et sous réserve de l'agrément du service des contrôles des crédits de l'Éditeur, l'Éditeur établit une offre écrite de réservation d'espace publicitaire en vue de l'insertion d'une annonce qu'il transmet à l'Annonceur pour acceptation. La validité de cette offre est limitée à la durée prévue aux conditions spécifiques du Support concerné. L'Annonceur accepte l'offre de l'Éditeur en lui retournant l'offre dûment signée revêtue de la mention "bon pour accord" dans le délai de validité rappelé dans l'offre. Sous réserve des dispositions des articles 3 et 5 ci-dessous, le contrat de réservation d'espace publicitaire est parfait entre l'Annonceur et l'Éditeur à compter de l'acceptation par l'Annonceur de l'offre de l'Éditeur. Lorsque le tarif propose des prix dégressifs en fonction du volume à insérer, le contrat précise la période de référence de 12 mois consécutifs au cours de laquelle ces volumes seront décomptés.

3 - Refus d'insertion

Conformément aux usages professionnels en matière de presse, l'Éditeur est libre de refuser l'ordre de réservation de l'Annonceur ainsi que l'insertion d'une annonce sans avoir à justifier sa décision; son refus ne fait naître au profit de l'Annonceur aucun droit à indemnité et ne saurait le dispenser du paiement des annonces déjà insérées.

4 - Modification / annulation du fait de l'Annonceur

Aucune modification ou annulation ne peut être effectuée par téléphone ou par e-mail. Toute annulation, suspension ou modification devra être adressée par écrit en recommandé avec avis de réception à l'Éditeur ; elle ne sera considérée comme valable qu'après que celui-ci en ait accusé réception, et dans tous les cas sous réserve du respect des délais prévus au tarif du support. Toute modification de l'importance de l'ordre entraîne l'application d'un rappel de prix, en plus ou en moins, basé sur le tarif. Les modifications de l'ordre de réservation de l'Annonceur feront l'objet d'une confirmation par l'Éditeur dans une nouvelle offre qui devra également être acceptée par l'Annonceur selon les mêmes modalités que l'offre initiale.

5 - Force majeure

L'Éditeur est libéré de son obligation de publier l'annonce de l'Annonceur par suite de la survenance de tout cas fortuit ou de force majeure, de circonstances ayant une cause externe, comme de tout acte de fait ou de droit émanant de tout tiers, indépendamment du fait personnel de l'Éditeur et l'empêchant directement ou par l'intermédiaire d'un tiers de répondre de ses obligations. Dans ces circonstances, tout retard ou défaut de publication ne pourra justifier la résiliation de l'ordre ou donner lieu à des dommages et intérêts.

6 - Responsabilité de l'Éditeur

L'Éditeur n'est tenu que d'une obligation de moyens dans le cadre des présentes conditions générales. En tout état de cause l'Éditeur n'acceptera aucune réclamation si les films des annonces ne sont pas fournis en pages montées contretypées (un film par page et par couleur), accompagnés d'une épreuve reconnue aux normes graphiques réalisées à partir desdits films. Les défauts, imperfections techniques ou malfaçons ne peuvent en aucun cas justifier la résiliation de l'ordre ni donner droit à des dommages et intérêts au profit de l'Annonceur. L'Éditeur garantit l'Annonceur que la publication des annonces qui lui sont confiées, sera effectuée dans les règles de l'art et selon les usages, étant ici convenu que les erreurs de forme et/ou de contenu par rapport aux annonces originales ne donneront lieu qu'au remboursement du prix des annonces, tout autre indemnité pour préjudice direct ou indirect telle que mauvais rendement, perte de bénéfice, atteinte à l'image de marque, etc., étant expressément exclue. En tout état de cause, le montant total de l'indemnisation pécuniaire par l'Éditeur ne saurait être supérieur au montant du prix de publication de l'annonce payée par l'Annonceur.

7 - Exécution des ordres

Les jours de parution de la revue ne sont communiqués par l'Éditeur qu'à titre indicatif. Les documents remis par l'Annonceur ou, le cas échéant par son mandataire, doivent être publiés dans leur intégralité, le Support s'interdisant toute modification sans l'accord préalable de l'Annonceur. Lorsqu'une insertion ne peut être exécutée, du fait de l'Annonceur, dans le délai fixé par l'Éditeur, la mention "emplacement réservé à..." (suivie du nom et adresse de l'Annonceur) est imprimée à l'emplacement réservé et l'insertion est facturée aux conditions de l'ordre. En terme de rendement, l'Éditeur a une obligation de moyen et non de résultat. L'Éditeur n'est pas responsable des retards dans la distribution du support, imputables à la Poste ou aux messageries.

8 - Tarif

Le prix applicable à une ou plusieurs insertions est celui indiqué sur la confirmation d'ordre envoyée par l'Éditeur. En cas d'annulation de l'ordre consécutive au refus par l'Annonceur d'une modification de tarif, les publications déjà effectuées sont facturées à l'ancien tarif, l'Annonceur n'étant en aucun cas dispensé du paiement des annonces parues et exécutées conformément aux termes de l'ordre d'insertion. Si l'Annonceur décide d'accroître le volume de ses insertions pendant la période de référence de 12 mois initialement fixée, le nouvel ordre correspondant bénéficiera du tarif dégressif en fonction du volume cumulé des insertions déjà souscrites, parues ou à paraître, totalisé à l'intérieur de cette même période contractuelle de référence. Dans ce cas, le montant des insertions déjà parues à la date de souscription

du nouvel ordre fera l'objet d'un avoir à émettre par l'Éditeur à l'expiration de la période de référence. Le montant de cet avoir ne sera acquis à l'Annonceur qu'après publication effective du volume des insertions souscrites et après paiement régulier et parfait par l'Annonceur de l'intégralité des factures émises par l'Éditeur et échues à la date d'expiration de la période de référence. Dès constatation par l'Éditeur de l'impossibilité pour l'Annonceur de respecter de son propre fait son engagement contractuel sur le volume d'insertion souscrit à l'intérieur de la période de référence, le montant du prix des insertions déjà facturées sera réajusté de plein droit par l'Éditeur par voie de facturation complémentaire.

9 - Garantie de l'Annonceur envers l'Éditeur

L'Annonceur, ou le cas échéant son mandataire, déclare détenir tous les droits et autorisations nécessaires pour la publication de toute annonce par l'Éditeur, sur tous supports y compris électroniques, consécutive à son ordre. Il certifie en particulier que le contenu de l'annonce ne contreviendra à aucun droit, législation ou règle en vigueur, (notamment en matière de publicité, de concurrence et de droits de propriété intellectuelle) et qu'il ne comporte aucune imputation ou allusion diffamatoire ou dommageable à l'égard des tiers. L'Annonceur dégage l'Éditeur de toutes responsabilités qu'il pourrait encourir du fait des annonces publicitaires qu'il a fait paraître sur ordre, l'indemniser de tous les préjudices qu'il subirait, et le garantira contre tout trouble, revendication ou action quelconques élevés à l'occasion de l'insertion et fera seul son affaire de tout litige ou contestation à cet égard.

10 - Documents

Les éléments techniques et encarts publicitaires fournis par l'Annonceur ou, le cas échéant, par son mandataire, doivent être rigoureusement conformes aux spécifications techniques définies par l'Éditeur. L'Éditeur se réserve le droit de refuser toute correction ou modification mineure demandée par l'Annonceur. En cas d'acceptation de l'Éditeur, toute correction et/ou modification seront facturées. Les frais techniques (conception, composition, photogravure, typon, etc.) interviennent en sus du tarif en vigueur. Les taxes postales d'encartage et autres frais entraînés par les caractéristiques particulières d'une annonce sont à la charge de l'Annonceur. Le matériel, appartenant à l'Annonceur, doit rester en la possession de l'Éditeur pendant toute la durée de l'ordre. Le matériel doit être retiré par l'Annonceur ou, le cas échéant, par son mandataire, six mois au plus tard après sa dernière utilisation ; passé ce délai, aucune responsabilité ne pourra être assumée par l'Éditeur.

11 - Conditions spécifiques aux Supports

Les conditions spécifiques propres à chaque Support de l'Éditeur s'appliquent dans les mêmes conditions que les présentes conditions générales ; elles figurent au tarif en vigueur et concernent notamment : les emplacements prévus, la durée de validité de l'offre émise par l'Éditeur, le délai d'annulation d'ordre, les conditions d'application du tarif, les impératifs techniques. En outre, les annonces seront, si elles sont acceptées par l'Éditeur publiées sur tous supports, y compris électroniques, les tarifs étant établis en conséquence. La publication sur support électronique ne fera donc pas l'objet, en principe et sous réserve de dispositions particulières convenues d'un commun accord avec l'Annonceur, d'une facturation distincte.

12 - Conditions techniques

Lorsqu'il est chargé par un Annonceur ou, le cas échéant par son mandataire, d'un travail quelconque de composition ou de transformation d'une annonce, l'Éditeur n'est tenu de remettre qu'une seule épreuve, approuvée ou corrigée, faute de quoi l'annonce est considérée comme bonne à être imprimée telle quelle. Les pages d'un même cahier étant tirées en amalgame, les tirages sont effectués au mieux, sans garantie d'une fidélité absolue de reproduction des couleurs.

13 - Justification

L'Éditeur justifie de la parution d'une annonce en adressant à l'Annonceur ou, le cas échéant, au mandataire, un exemplaire du Support dans laquelle l'annonce a été reproduite et ce dans le mois qui suit la diffusion du message publicitaire. Tout exemplaire supplémentaire est facturable.

14 - Conditions de règlement

Les factures de l'Éditeur sont payables dans un délai maximum de trente jours fin de mois le 10 auquel il ne peut être dérogé tacitement. Quand la commande s'inscrit dans le cadre d'un mandat, la facturation sera effectuée au nom de l'Annonceur. Un double de la facture sera adressé au mandataire bénéficiaire d'une délégation de paiement. L'Annonceur reste, en cas de mandat, responsable du paiement de l'ordre de publicité aux conditions définies au tarif. L'Éditeur se réserve à tout moment le droit de subordonner l'exécution de toute commande ou ordre de publicité à la prise de garanties ou au paiement préalable. L'usage de ce droit par l'Éditeur pourra notamment recevoir application dans le cas de détérioration de la solvabilité de tout Annonceur. L'Annonceur ou, le cas échéant son mandant, déclare renoncer en tout état de cause à se prévaloir du bénéfice de toute somme qu'il estimerait devoir lui être due par l'Éditeur pour s'exonérer des engagements qu'il a contractés à l'égard de l'Éditeur et notamment de son obligation de paiement. En tout état de cause, le délai de paiement accordé court à compter de la date de la facture et l'échéance est celle indiquée sur la facture. Le règlement avant échéance, par chèque ou virement, effectué sous 30 jours, date de facturation, bénéficie d'un escompte de 0,5 %. Au cas où l'Éditeur achèterait des matériels ou services dans le domaine éditorial de ses Supports, il se réserve le droit de proposer à son partenaire des modalités de paiement particulières (notamment paiement partiel ou total en nature, échange ou compensation). Tout retard de paiement constaté à l'échéance dans les délais ci-dessus, entraîne automatiquement et de plein droit, sans mise en demeure préalable, les effets suivants :

- la déchéance du terme,
- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes échues et à échoir,
- la suspension de tous les ordres ou commandes sur l'ensemble des Supports de l'Éditeur,
- le paiement avant parution ou livraison de toute commande ou ordre de publicité accepté, sur simple demande de l'Éditeur,
- l'application légale de plein droit à la charge de l'Annonceur d'une pénalité calculée sur le montant total de toutes sommes échues et non réglées au taux d'une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'utilisation des présentes conditions générales, et ce, sans préjudice des frais de recouvrement restant en outre à la charge du débiteur et des demandes de dommages et intérêts pouvant être formées judiciairement.

15 - Litiges

Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception dans la semaine suivant l'insertion.

16 - Attribution de compétence

EN CAS DE LITIGE QUELCONQUE, SEUL LE DROIT FRANÇAIS EST APPLICABLE ; LES TRIBUNAUX DE PARIS SONT SEULS COMPÉTENTS, MEME EN CAS D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS.

TARIFS de publicité 2012

Applicables aux insertions commandées par écrit à compter du 1^{er} décembre 2011

Le magazine
de l'administration
et des administrations
industrielles

mesures

VOS CONTACTS À LA PUBLICITÉ

Bernard METIER
Directeur de la publicité

01 71 18 54 72
bmetier@mesures.presse.fr

Fabrice DAVID
Chef de publicité

01 71 18 52 58
fdavid@groupe01.fr

Laure MERY
Trafic Manager

01 71 18 54 71
lmery@groupe01.fr

Fax : 01 71 18 53 01



Groupe 01
12, rue d'Oradour-sur-Glane - 75015 PARIS